

BON DE COMMANDE DE PASSEPORTS SPORTIFS -SAISON 2024-2025

V/N° Commande :

Affiliation, les quatre derniers chiffres (CL35 ----) :

Club :

Adresse : de facturation

de livraison

Numéro réservé au S.G.

S. G. :

Reçu le :

Tél :

Commande par multiple de 5

Courriel :

Quantité de Passeports commandés :

Compte n°

Prix Unitaire : **8,00 €**

Libelle

Montant : - €

Code analytique

Si vous souhaitez, les passeports peuvent vous être envoyés par voie postale à vos frais. Demandez-en le coût au Secrétariat général par courriel : comite35@ffjudo.com.

Montant

Coût envoi postal donné par retour courriel du SG - €

Pièce Comptable n°

Chèque/virement

Total : - €

date

Paiement par chèque

Banque

N° chèque

Nom débiteur

-

-

-

Paiement par virement

Banque

Date

Référence de l'opération

En cas de paiement par virement, contacter la Trésorerie, cd.judo35.tresorier@gmail.com, afin que celui-là soit effectif avant la commande.

Date :

Signature du Président ou du trésorier et tampon du club

Nom :

Signature

document à transmettre à

COMITE D'ILLE ET VILAINE DE JUDO

8, rue Nungesser et Coli

35200 - RENNES

Vous pouvez réserver vos passeports en courriellant votre commande au Secrétariat général :

comite35@ffjudo.com

Partie réservée au CD35

Passeports remis

à M.

Signature

par :

Date :

Procédure :

1 - Emission d'un bon de commande par le club à l'attention du Comité départemental, dûment signé du Président ou Trésorier du Club (obligatoire), avec le tampon du club, -> Toutes les cases blanches sont à remplir

REGLEMENT OBLIGATOIRE A LA COMMANDE.(aucun passeport ne sera délivré sans paiement)

2- Les passeports peuvent être remis lors des compétitions , retirés au CD (selon disponibilité et sur rendez-vous) ou envoyés par voie postale (frais à payer en même temps que la commande).

3 - Le Comité départemental procède à l'émission de sa facture acquittée transmise au club avec la copie du bon de commande pour contrôle interne au club